SERVICE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
7, RUE BERANGER
79 200 PARTHENAY

Révision Allégée n°2 du PLU de Châtillon-sur-Thouet initiée par délibération du Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine le 07/03/2019

Bilan de la Concertation

Préambule

Par délibération du 7 mars 2019, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine a décidé de prescrire la procédure de révision allégée n°2 du PLU de Châtillon-sur-Thouet portant sur le secteur de la Bressandière afin d'intégrer une étude dérogatoire à la Loi Barnier. Cette procédure poursuit les objectifs suivants :

- Formaliser le projet urbain lié à cette entrée stratégique de l'agglomération ;
- Décliner l'ensemble des dispositions liées à la formalisation de ce projet urbain, notamment réglementaires ;

Par ailleurs, sur ce secteur stratégique d'entrée d'agglomération, une modification simplifiée du PLU avait été initiée le 28/06/2018 avec pour objet *la création d'un sous-zonage 1AUze au sein de la zone 1AUz afin de permettre la réalisation des projets économiques industriels, de commerces ou de services.* En effet, le PLU affirmant une vocation résolument industrielle à la ZAC de la Bressandière, il était apparu nécessaire d'élargir les vocations économiques de ce secteur à des activités plus diversifiées, selon une logique de projet.

Cette modification simplifiée du PLU a fait l'objet d'une saisie des Personnes Publiques Associées par courrier datée du 24 juillet 2018, puis d'une mise à disposition du public d'un dossier et d'un registre destiné à recueillir leurs observations du lundi 1er avril 2019 au vendredi 3 mai inclus à la Mairie de Châtillon-sur-Thouet et au Service Aménagement du Territoire de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.

Par souci de cohérence urbanistique et considérant qu'il apparaissait opportun de sécuriser juridiquement les évolutions du document d'urbanisme sur le secteur de la Bressandière, le Conseil communautaire du 29 mai 2019 a décidé d'abroger la procédure de modification simplifiée initiée le 28 juin 2018, d'en reprendre l'objet dans le cadre de la révision allégée n°2 initiée le 7 mars 2019, et de préciser que les remarques exprimées dans le cadre de la mise à disposition du public de la modification simplifiée seront versées dans le registre de concertation établie dans le cadre de la révision allégée n°2, objet du présent bilan.

I. Les principes de la concertation de la Révision allégée n°2

La délibération de prescription de la révision allégée n°2 du 7 mars 2019 a défini les modalités de concertation suivantes :

- Information du public de l'engagement de la procédure de révision allégée par voie d'affichage à la mairie de Châtillon-sur-Thouet et au siège de la Communauté de communes,
- Information du public de l'engagement de la procédure de révision allégée sur le site internet de Châtillon-sur-Thouet et celui de la Communauté de communes,
- Mise à disposition d'un dossier de consultation accompagné d'un registre destiné à recueillir les observations du public au service Aménagement de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, 7, rue Béranger 79200 PARTHENAY,

II. Les outils de la concertation

Conformément à la délibération du 7 mars 2019, des outils d'information, de communication et de concertation ont été mis en place afin de permettre au plus grand nombre de prendre connaissance du projet et d'exprimer son avis.

L'affichage et la publicité légale (cf. annexe n°1) :

- Annonce légale dans le journal La Nouvelle République du 29 mars 2019 ; avis administratif informant de la prescription de la procédure de révision allégée.

- Affichage du 15 mars au 23 avril 2019 au siège de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine de la délibération du 7 mars 2019 relative au lancement de la révision allégée (certificat d'affichage du 24 avril 2019).

- Affichage du 15 mars au 23 avril 2019 en mairie de Châtillon sur Thouet de la délibération du 7 mars 2019 relative au lancement de la révision allégée (certificat d'affichage du 24 avril 2019).

Mise à disposition du public du dossier et d'un registre de concertation (cf. annexe 2) :

La mise à disposition du dossier (notice de présentation de mars 2019 de la Révision Allégée n°2 et délibération correspondante) s'est étendue du 15 mars 2019 jusqu'au 25 juillet 2019. Ce dossier a été complété le 17 juin 2019, par les versions intermédiaires du 11 juin 2019 du rapport de présentation de la révision allégée n°2, du dossier Loi Barnier (étude « entrée de ville »), et des Orientations d'Aménagement du secteur 1AUze La Bressandière, destinés à donner tous les éléments de compréhension du projet à l'ensemble de la population.

La mise à disposition du registre de concertation au service Aménagement de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine a été ouvert à compter du 15 mars 2019 et clôturé le 25 juillet 2019. Le registre a été complété le 31 mai 2019 par le versement des remarques exprimées dans le cadre de la mise à disposition du public de la modification simplifiée du 28 juin 2018 (registre d'observations mis à disposition du public à la Mairie de Châtillon-sur-Thouet).

Information sur le site internet de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine et de la mairie de Châtillon-sur-Thouet (cf. annexes 3 et 4) :

Une information régulière s'est tenue sur les sites internet de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine et de la Mairie de Châtillon-sur-Thouet, sur lesquels la présentation du projet (notice de présentation de mars 2019) était disponible ainsi que la délibération du conseil communautaire correspondante.
Les sites internet ont ensuite été alimentés en date du 18 juin 2019 grâce à la possibilité de télécharger les versions intermédiaires du 11 juin 2019 du rapport de présentation de la révision allégée n°2, du dossier Loi Barnier (étude « entrée de ville »), et des Orientations d'Aménagement du secteur 1AUze La Bressandière, destinés à donner tous les éléments de compréhension du projet à l'ensemble de la population.

Conclusion :
Les modalités de la concertation inscrites dans la délibération du 7 mars 2019 ont bien été respectées.
Les remarques exprimées dans le cadre de la mise à disposition du public de la modification simplifiée initiée le 28 juin 2018 et abrogée le 29 mai 2019 ont bien été versées dans le registre de concertation de la procédure de révision allégée n°2 le 31 mai 2019, conformément à la délibération du Conseil communautaire du 29 mai 2019.

III. Bilan des remarques et prise en compte de la concertation dans le projet

Observations du public inscrites dans le registre de concertation (cf. annexe 5)

Aucune observation n'a été inscrite dans le registre de concertation relatif à la *Révision Allégée du PLU de Châtillon-sur-Thouet n°2 (Secteur Bressandière)* qui se trouvait au Service Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine du 15/03/2019 au 26/07/2019.

Observations du public inscrites dans les registres des observations du public (cf. annexe 6)

Aucune observation n'a été inscrite dans le registre des observations du public au Service Aménagement du Territoire de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.

Deux observations ont été inscrites dans le registre des observations du public présent à la Mairie de Châtillon-sur-Thouet par M. Bernardeau, respectivement les 25 et 26 avril 2019 (Cf annexe 6).

Réponse à ces deux observations dans le cadre du présent bilan de la concertation :

M. Bernardeau exprime qu'« il est plus que probable que le dossier fourni aux services extérieurs était incomplet », en particulier sur les volets «Etude dérogatoire à la Loi Barnier » et « Zones humides ».

L'étude dite « Loi Barnier » - dérogation à l'application de l'article L.111-6 du code de l'urbanisme – constitue l'objet de la Révision Allégée n°2.

Considérant le caractère stratégique de l'entrée d'agglomération de la Bressandière (située de part et d'autre de la RN 149), les projets économiques d'envergure que représentent pour le territoire les projets ADAPEI et Maison de la Parthenaise, ainsi que les évolutions du cadre législatif, le Conseil communautaire du 7 mars 2019 a souhaité, dans l'esprit de la Loi Barnier et de ses transpositions dans le Code de l'Urbanisme (articles L .111-6 et L. 111-8) repenser l'aménagement du nord de la ZAC de la Bressandière, que ce soit en termes de programmation, d'environnement, de composition urbaine, architecturale et paysagère, ou encore de prise en compte des nuisances et de la sécurité.

Ainsi, il est apparu que la modification simplifiée initiée le 28 juin 2018, dont l'objet était restreint aux aspects de programmation (élargissement de la vocation économique de la zone à d'autres activités que celles strictement industrielles) n'offrait qu'une approche trop partielle en terme d'aménagement, eu égard aux considérations énoncées ci-dessus. C'est pourquoi elle a été abrogée et son objet repris dans le cadre de la révision allégée n°2, procédure qui permet d'avoir une approche beaucoup plus globale. En cela, et dans l'esprit de la Loi Barnier, cette révision allégée poursuit les objectifs suivants :

- Formaliser le projet urbain lié à cette entrée stratégique de l'agglomération ;
- Décliner l'ensemble des dispositions liées à la formalisation de ce projet urbain, notamment réglementaires ;

Concernant le volet « Zones humides », il faut tout d'abord préciser que la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de la Bressandière a fait l'objet d'un arrêté préfectoral du 29 avril 2010 portant autorisation, au titre de la Loi sur l'Eau, pour son aménagement au titre des rubriques 2.1.5.0 « Rejet d'eaux pluviales » et 3.3.1.0 « Zone humide ». Un diagnostic biologique complémentaire réalisé par Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE) en 2011 et un nouveau porter-à-connaissance à destination des services compétents de l'Etat sont venus compléter ces dispositions et ont permis d'intégrer les zones humides au projet d'aménagement de la ZAC, selon une logique d'évitement et de réduction de l'impact sur les zones humides.

Dans un second temps, dans le cadre du groupement de commande effectué par le Pays de Gâtine pour répondre aux enjeux des SDAGE/SAGE, un inventaire communal de connaissance des zones humides a été effectué par le cabinet NCA sur la commune de Châtillon-sur-Thouet du 27/09/2013 au 17/10/2013. S'appuyant sur l'arrêté de délimitation des zones humides du 24 juin 2008 et sur la circulaire d'application de janvier 2010, cet inventaire introduit les prospections pédologiques dans la méthode de délimitation des zones humides. Les habitats ainsi identifiés sont venus différer de ceux préalablement identifiés dans le cadre des études de la ZAC.

Prenant acte de ces évolutions mais aussi du fait que cet inventaire communal réalisé par NCA ne constituait pas un inventaire au titre de la Police de l'Eau (comme indiqué dans le document) et que par ailleurs, cet inventaire ne tenait pas compte des évolutions réglementaires récentes dans la délimitation des zones humides (arrêt du Conseil d'Etat du 22 février 2017 n°386325 et note technique du 26 juin 2017), la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine a souhaité qu'une nouvelle expertise soit menée sur le secteur nord de la ZAC de la Bressandière, conforme à la réglementation et qui permette de chiffrer précisément ce qui relève de la logique Eviter-Réduire-Compenser dans le cadre des aménagements effectués de viabilisation de la tranche 3 et des projets de construction prévus.

Cette nouvelle expertise réalisée par le cabinet Thema Environnement, et portée à la connaissance des services compétents de l'Etat en juillet 2019, a permis d'établir que sur les 2,21 ha de zone humide initiale, 1,7 ha sont totalement évités et environ 0,48 ha sont

impactés par les travaux de viabilisation déjà réalisés et par les travaux à venir après évitement et réduction.

Conformément à l'expertise du cabinet Théma, il est prévu de compenser les 4860 m² d'impact résiduel sur une parcelle de 0,9 ha, se situant à l'amont immédiat de la tranche 3 et dans le périmètre de la ZAC.

Enfin, M. Bernardeau exprime qu' « un permis de construire a été déposé par un tiers le 3 décembre 2018 : l'objet de la construction n'est pas compatible avec le PLU ».
Ce permis a fait l'objet d'un rejet tacite car il n'a jamais été complété dans les délais.

Concertation avec des habitants et/ou agriculteurs locaux (cf. annexe 7) :

En présence de M. Le Président de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, des Vice-Présidents de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine en charge de l'Economie/Tourisme et de l'Aménagement de l'espace, et du Président de l'Organisme de Sélection de la race Parthenaise, 3 habitants et/ou agriculteurs locaux (MM Bernardeau, Ferjou et Rambaud) ont pu exprimer leur désaccord quant au projet de Maison de la Parthenaise lors d'une réunion qui s'est tenue le 7 mars 2019.

Conclusion :
Des observations écrites ont été formulées dans le cadre de la procédure de modification simplifiée du PLU initiée le 28 juin 2018. La révision allégée n°2 apporte de nombreuses réponses à ces observations. Celles-ci sont rapportées de manière synthétique dans le présent bilan.

ANNEXE 1 – L'affichage et la publicité légale

Avis à la rubrique des annonces légales et officielles – Nouvelle République 79 du 29 mars 2019

MEDIALEX
Annonces Légales & Formalités

35, Avenue des Peupliers - 35515 CESSON-SEVIGNE
SAS au capital de 480.000 € - SIREN 353 403 074 RCS RENNES - APE 7312Z

BP 51579 - Téléphone : 02 99 26 42 00 - Télécopie : 0 820 309 009

annonces.legales@medialex.fr https://www.medialex.fr

De la part de : **Peggy CLAUDIN**

DESTINATAIRE : **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARTHENAY GATINE VINCENT TOUCHARD**

Date et heure d'envoi : 26/03/2019 15:32:43
Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Votre référence :
Numéro d'ordre : **71988835**

ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€ , représentée par son Directeur Olivier COLIN , déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

AVIS
REVISION ALLEGEE N°2 PLU
CHATILLON SUR THOUET

Cette annonce paraîtra dans le(s) journal(aux) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

NOUVELLE REPUBLIQUE C-O **DEUX SEVRES** **Le 29/03/2019**

Olivier COLIN
Directeur

Cette attestation doit être accompagnée du texte de l'annonce légale que vous nous avez envoyé.

Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

Certificat d'affichage de la délibération CCPG 49-2019 de prescription d'une Révision Allégée n°2 du PLU de Châtillon-sur-Thouet

Je soussigné, Xavier ARGENTON, Président de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, certifie que la délibération CCPG 49-2019 du 7 mars 2019 de prescription d'une Révision Allégée n°2 du PLU de Châtillon-sur-Thouet a été affichée au siège de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine du 15/03/2019 au 23/04/2019 inclus.

A Parthenay, le 24/04/2019,

Le Président de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine,

Xavier ARGENTON

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PARTHENAY-GÂTINE

Certificat d'affichage de la délibération CCPG 49-2019 de prescription d'une Révision Allégée n°2 du PLU de Châtillon-sur-Thouet

Je soussigné, Jean-Michel MORIN, Maire de la commune de Châtillon-sur-Thouet, certifie que la délibération CCPG 49-2019 du 7 mars 2019 de prescription d'une Révision Allégée n°2 du PLU de Châtillon-sur-Thouet a été affichée à la Mairie de Châtillon-sur-Thouet du 15/03/2019 au 23/04/2019 inclus.

A Châtillon-sur-Thouet, le 24/04/2019,

Le Maire de Châtillon-sur-Thouet,

Jean-Michel MORIN

ANNEXE 2 – Mise à disposition du public du dossier et d'un registre de concertation au Service Aménagement du Territoire de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine

Certificat de mise à disposition du public du dossier de Révision Allégée n°2 du PLU de Châtillon-sur-Thouet

Je soussigné, Xavier ARGENTON, Président de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, certifie que le dossier relatif au projet de Révision Allégée n°2 du PLU de Châtillon-sur-Thouet a été mis à disposition du public au service Aménagement de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine du 15/03/2019 au 25/07/2019 inclus.

Ce dossier était accompagné d'un registre de concertation destiné à recueillir les observations du public.

Il a été complété le 31 mai 2019 par le versement des remarques exprimées dans le cadre de la mise à disposition du public de la modification simplifiée du 28 juin 2018 puis le 17 juin 2019, par les versions intermédiaires du 11 juin 2019 du rapport de présentation de la révision allégée n°2, du dossier Loi Barnier (étude « entrée de ville »), et des Orientations d'Aménagement du secteur 1AUze La Bressandière, destinés à donner tous les éléments de compréhension du projet à l'ensemble de la population.

A Parthenay, le 26 juillet 2019,

Le Président de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine,

Xavier ARGENTON

ANNEXE 3 – Information sur le site internet de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine et de la Mairie de Châtillon-sur-Thouet

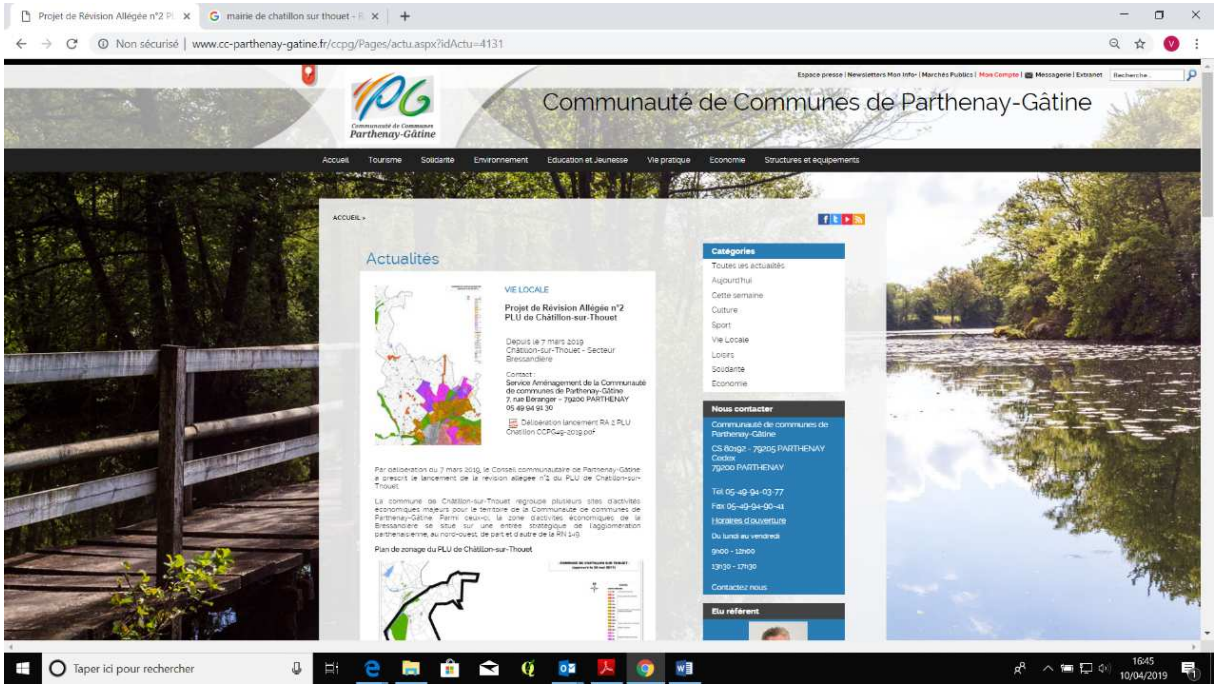

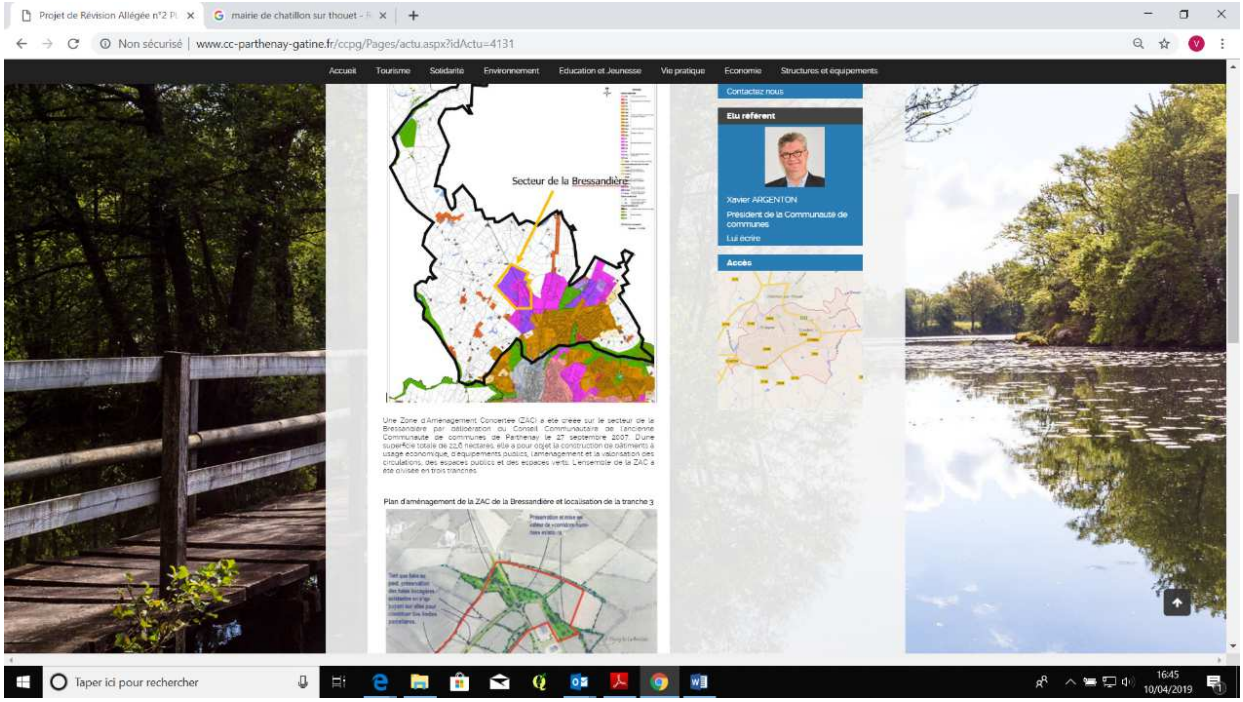
Projet de Révision Allégée n°2 Pl
mairie de chatillon sur thouet - R
Non sécurisé | www.cc-parthenay-gatine.fr/ccpg/Pages/actu.aspx?idActu=4131
Accueil
Tourisme
Solidarité
Environnement
Education et Jeunesse
Vie pratique
Economie
Structures et équipements
Contactez nous
Elu référent
Xavier ARGENTON
Président de la Communauté de communes
Lui écrire
Accès
Secteur de la Bressandière
Une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) a été créée sur le secteur de la Bressandière par délibération du Conseil Communautaire de l'ancienne Communauté de communes de Parthenay le 27 septembre 2007. D'une superficie totale de 22,8 hectares, elle a pour objet la construction de bâtiments à usage économique, équipements publics, l'aménagement et la valorisation des circulations, des espaces publics et des espaces verts. L'ensemble de la ZAC a été divisée en trois tranches.
Plan d'aménagement de la ZAC de la Bressandière et localisation de la tranche 3
Taper ici pour rechercher
16:45
10/04/2019

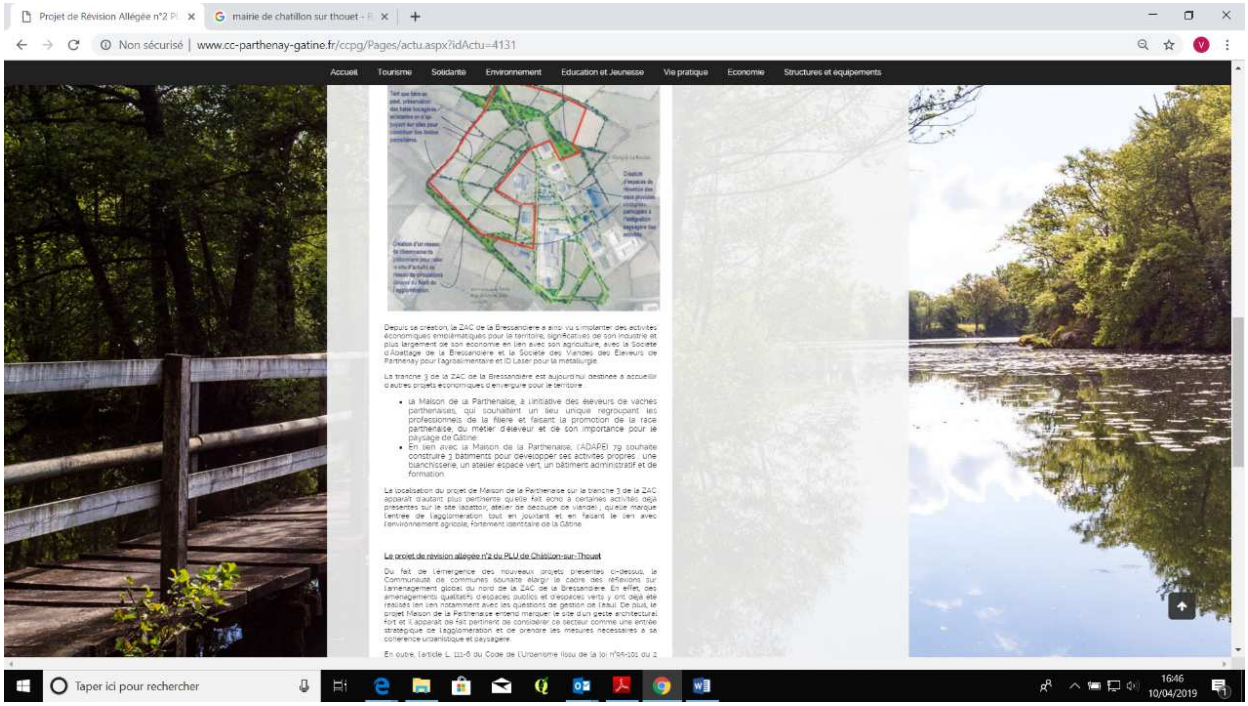
Projet de Révision Allégée n°2 Pl
mairie de chatillon sur thouet - R
Non sécurisé | www.cc-parthenay-gatine.fr/ccpg/Pages/actu.aspx?idActu=4131
Accueil
Tourisme
Solidarité
Environnement
Education et Jeunesse
Vie pratique
Economie
Structures et équipements
Depuis sa création, la ZAC de la Bressandière a ainsi vu s'implanter des activités économiques emblématiques pour le territoire, significatives de son industrie et plus largement de son économie en lien avec son agriculture, avec la Société d'Abattage de la Bressandière et la Société des Viandes des Éleveurs de Parthenay pour l'agroalimentaire et ID Laser pour la métallurgie.
La tranche 3 de la ZAC de la Bressandière est aujourd'hui destinée à accueillir d'autres projets économiques d'envergure pour le territoire.
La Maison de la Parthenaise, à l'initiative des éleveurs de vaches parthenaises, qui souhaitaient un lieu unique regroupant les professionnels de la filière et faisant la promotion de la race parthenaise, du métier d'éleveur et de son importance pour le paysage de Gâtine.
En lien avec la Maison de la Parthenaise, l'ADAPE 79 souhaite construire 3 bâtiments pour développer ces activités propres. Une blanchisserie, un atelier espace vert, un bâtiment administratif et de formation.
La localisation du projet de Maison de la Parthenaise sur la tranche 3 de la ZAC apparaît d'autant plus pertinente qu'elle fait écho à certaines activités déjà présentes sur le site (abattoir, atelier de découpe de viande), qu'elle marque l'entrée de l'agglomération tout en jouissant et en faisant le lien avec l'environnement agricole, fortement identitaire de la Gâtine.
Le projet de révision allégée n°2 du PLU de Châtillon-sur-Thouet
Du fait de l'émergence des nouveaux projets présentés ci-dessus, la Communauté de communes souhaite élargir le cadre des réflexions sur l'aménagement global du nord de la ZAC de la Bressandière. En effet, des aménagements qualitatifs d'espaces publics et d'espaces verts y ont déjà été réalisés (en lien notamment avec les questions de gestion de l'eau). De plus, le projet Maison de la Parthenaise entend marquer le site d'un geste architectural fort et il apparaît de fait pertinent de considérer ce secteur comme une entrée stratégique de l'agglomération et de prendre les mesures nécessaires à sa cohérence urbanistique et paysagère.
En outre, l'article L. 111-6 du Code de l'Urbanisme (issu de la loi n°95-101 du 2
Taper ici pour rechercher
16:46
10/04/2019

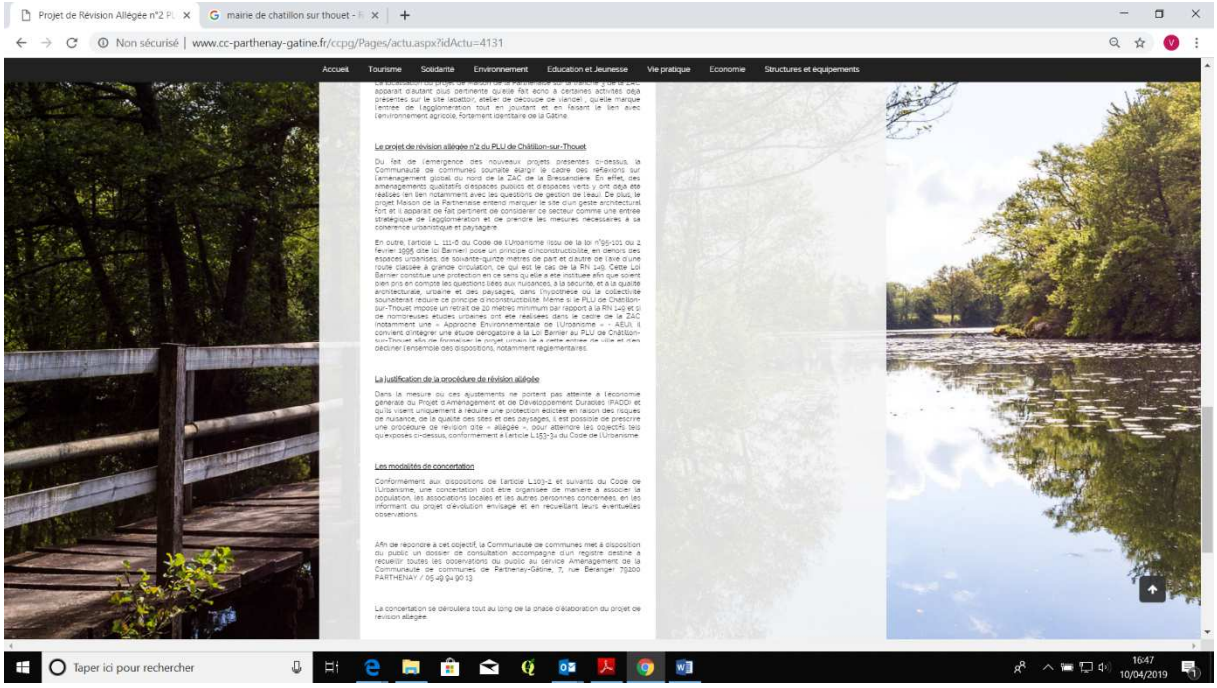
Projet de Révision Allégée n°2 Pl.
mairie de chatillon sur thouet -
Non sécurisé | www.cc-parthenay-gatine.fr/ccpg/Pages/actu.aspx?idActu=4131
Accueil
Tourisme
Solidarité
Environnement
Education et Jeunesse
Vie pratique
Economie
Structures et équipements
Le projet de révision allégée n°2 du PLU de Châtillon-sur-Thouet
La justification de la procédure de révision allégée
Les modalités de concertation
Taper ici pour rechercher
16:47
10/04/2019

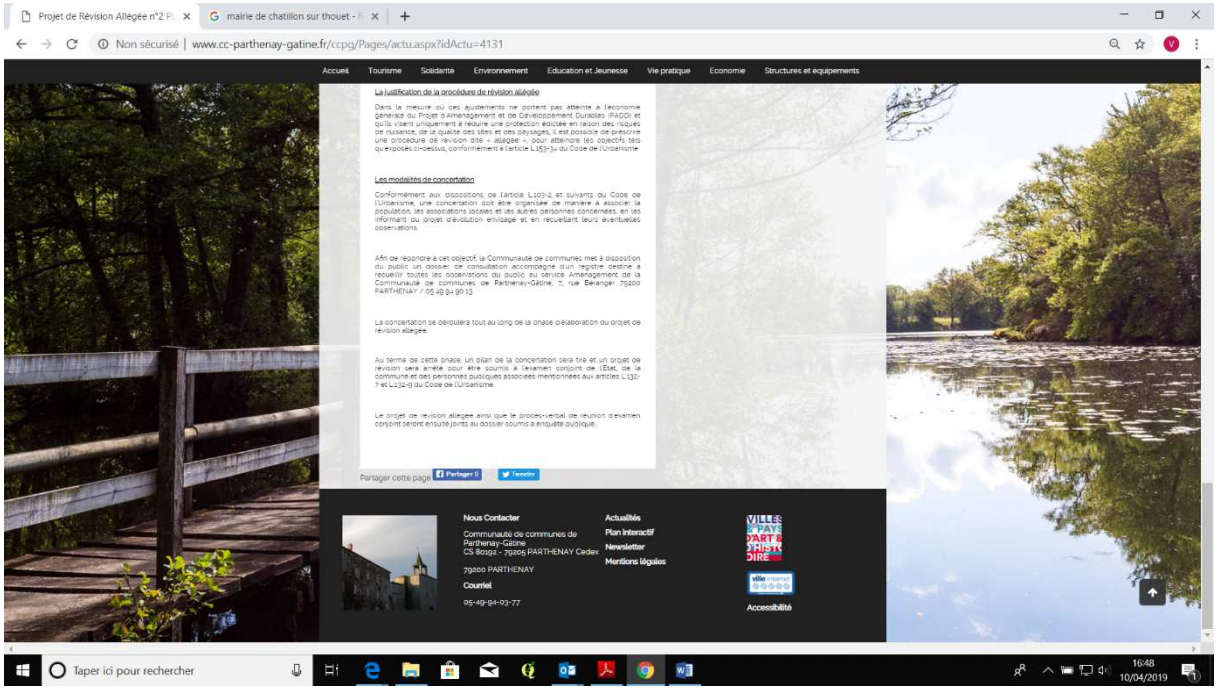
Projet de Révision Allégée n°2 Pl.
mairie de chatillon sur thouet -
Non sécurisé | www.cc-parthenay-gatine.fr/ccpg/Pages/actu.aspx?idActu=4131
Accueil
Tourisme
Solidarité
Environnement
Education et Jeunesse
Vie pratique
Economie
Structures et équipements
La justification de la procédure de révision allégée
Les modalités de concertation
Partager cette page
Nous Contacter
Communauté de communes de Parthenay-Gâtine
CS 80192 - 79205 PARTHENAY Cedex
79200 PARTHENAY
Courriel
05-49-94-03-77
Actualités
Plan interactif
Newsletter
Mentions légales
Accessibilité
Taper ici pour rechercher
16:48
10/04/2019

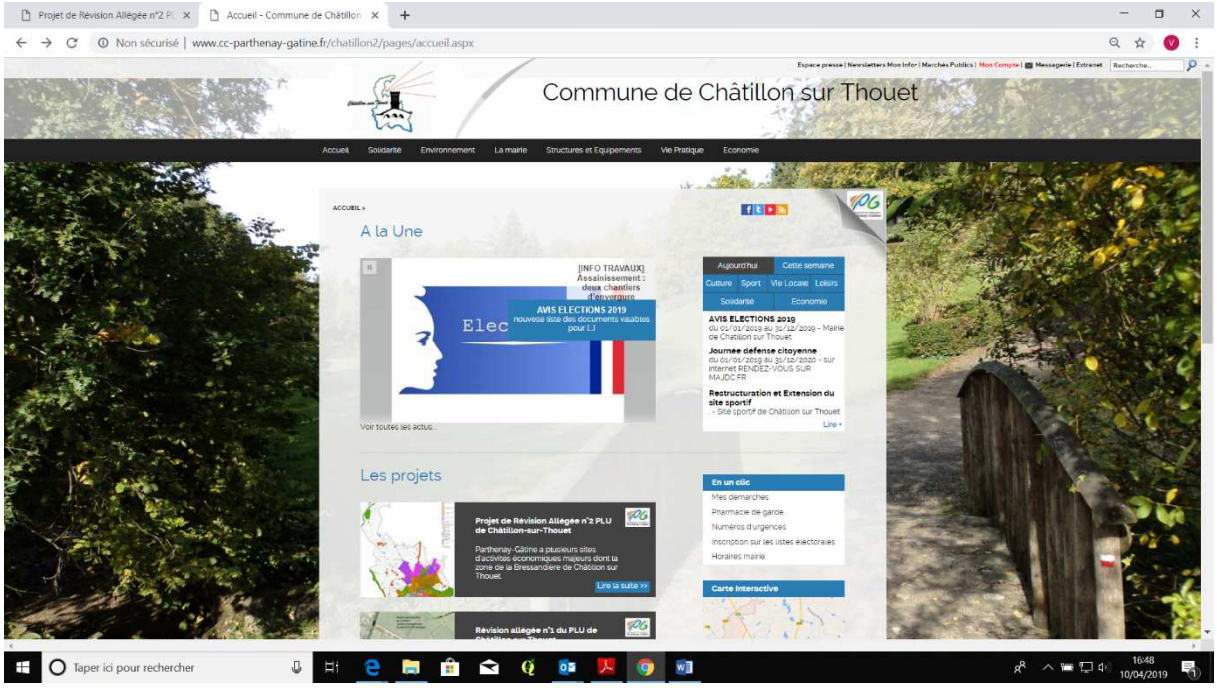
Projet de Révision Allégée n°2 Pl
Accueil - Commune de Châtillon
Non sécurisé | www.cc-parthenay-gatine.fr/chatillon2/pages/accueil.aspx
Commune de Châtillon sur Thouet
Accueil
Solidarité
Environnement
La mairie
Structures et Equipements
Vie Pratique
Economie
A la Une
[INFO TRAVAUX]
Assainissement : deux chantiers d'envergure
AVIS ELECTIONS 2019
nouvelle liste des documents valables pour LJ
Elec
Voir toutes les actus...
Aujourd'hui
Cette semaine
Culture
Sport
Vie Locale
Loisirs
Solidarité
Economie
AVIS ELECTIONS 2019
Journée défense citoyenne
Restructuration et Extension du site sportif
Les projets
Projet de Révision Allégée n°2 PLU de Châtillon-sur-Thouet
Parthenay-Gâtine a plusieurs sites d'activités économiques majeurs dont la zone de la Bressandière de Châtillon sur Thouet.
Lire la suite >>
Révision allégée n°1 du PLU de
En un clic
Mes démarches
Pharmacie de garde
Numéros d'urgences
Inscription sur les listes électorales
Horaires mairie
Carte interactive
Taper ici pour rechercher
16:48
10/04/2019

Projet de Révision Allégée n°2 Pl
Projet de Révision Allégée n°2 Pl
Non sécurisé | www.cc-parthenay-gatine.fr/chatillon2/Pages/actu.aspx?idActu=4131
Commune de Châtillon sur Thouet
Accueil
Solidarité
Environnement
La mairie
Structures et Equipements
Vie Pratique
Economie
Actualités
VIE LOCALE
Projet de Révision Allégée n°2 PLU de Châtillon.sur.Thouet
Catégories
Toutes les actualités
Aujourd'hui
Cette semaine
Culture
Sport
Vie Locale
Loisirs
Solidarité
Economie
Nous contacter
Mairie de Châtillon sur Thouet
1, Boulevard du Thouet
79300 Châtillon sur Thouet
Tél 05 49 95 07 84
Fax 05 49 95 07 71
Horaires d'ouverture
Ouverture au public
Ligne téléphonique
Contactez nous
Accès
Taper ici pour rechercher
16:49
10/04/2019

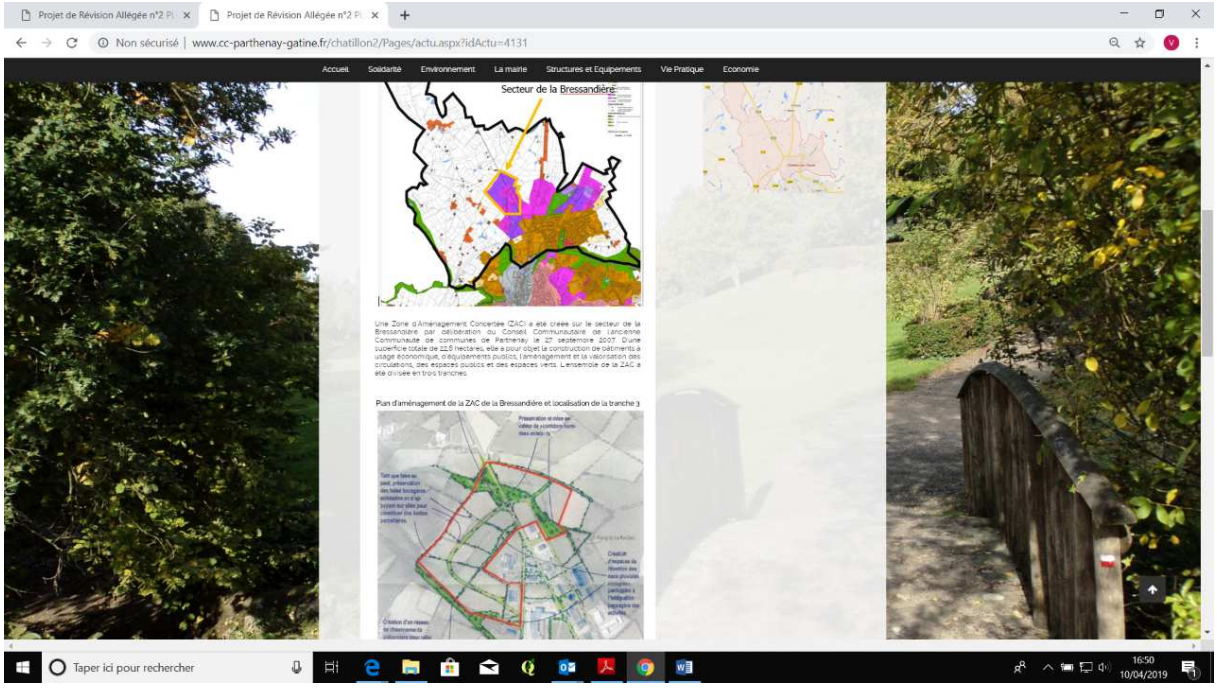
Projet de Révision Allégée n°2 Pl
Projet de Révision Allégée n°2 Pl
Non sécurisé | www.cc-parthenay-gatine.fr/chatillon2/Pages/actu.aspx?idActu=4131
Accueil
Solidarité
Environnement
La mairie
Structures et Equipements
Vie Pratique
Economie
Secteur de la Bressandière
Plan d'aménagement de la ZAC de la Bressandière et localisation de la tranche 3
Taper ici pour rechercher
16:50
10/04/2019

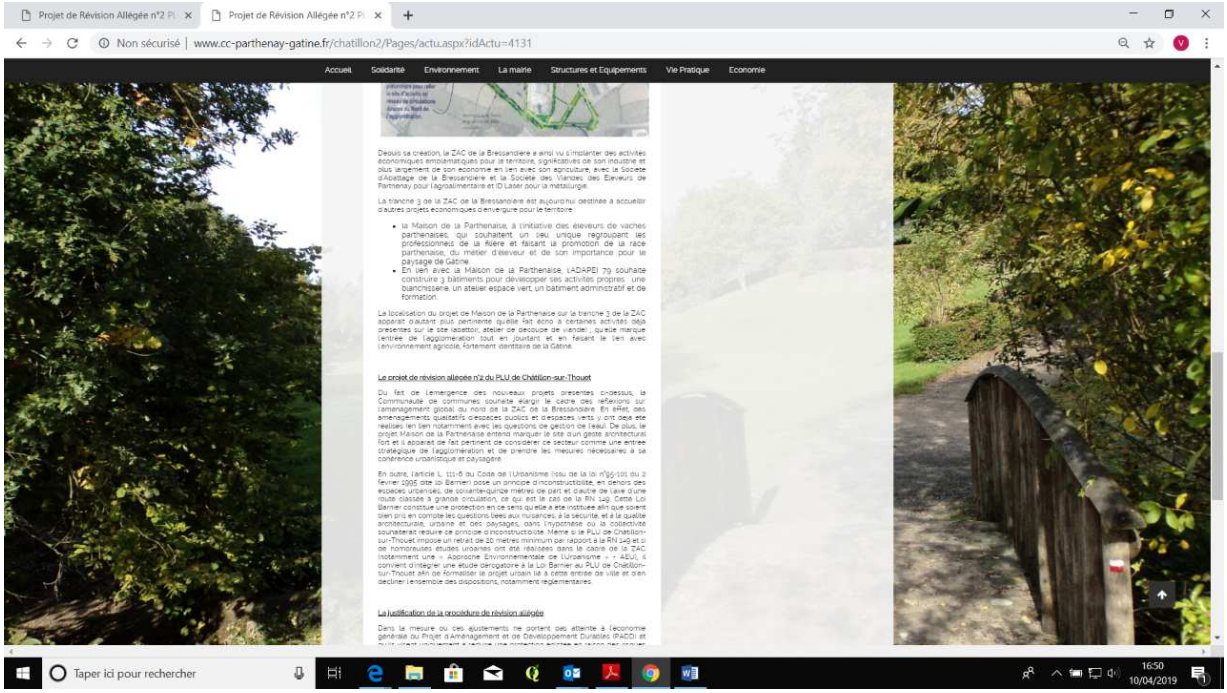
Projet de Révision Allégée n°2 Pl
Projet de Révision Allégée n°2 Pl
Non sécurisé | www.cc-parthenay-gatine.fr/chatillon2/Pages/actu.aspx?idActu=4131
Accueil
Solidarité
Environnement
La mairie
Structures et Equipements
Vie Pratique
Economie
Le projet de révision allégée n°2 du PLU de Châtillon-sur-Thouet
La justification de la procédure de révision allégée
Taper ici pour rechercher
16:50
10/04/2019

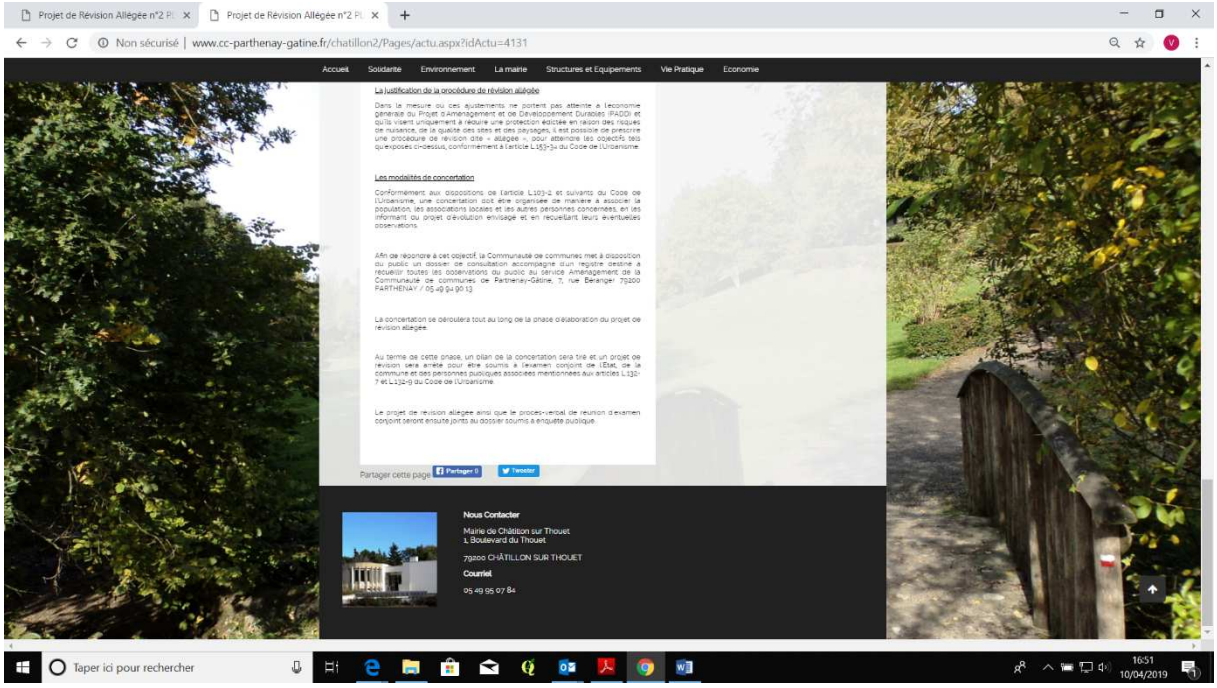
Projet de Révision Allégée n°2 Pl
Projet de Révision Allégée n°2 Pl
Non sécurisé | www.cc-parthenay-gatine.fr/chatillon2/Pages/actu.aspx?idActu=4131
Accueil
Solidarité
Environnement
La mairie
Structures et Equipements
Vie Pratique
Economie
La justification de la procédure de révision allégée
Dans la mesure où ces ajustements ne portent pas atteinte à l'économie générale du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et qu'ils visent uniquement à réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites et des paysages, il est possible de prescrire une procédure de révision dite « allégée », pour atteindre les objectifs tels qu'exposés ci-dessus, conformément à l'article L.153-34 du Code de l'Urbanisme
Les modalités de concertation
Conformément aux dispositions de l'article L.103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme, une concertation doit être organisée de manière à associer la population, les associations locales et les autres personnes concernées, en les informant du projet d'évolution envisagé et en recueillant leurs éventuelles observations.
Afin de répondre à cet objectif, la Communauté de communes met à disposition du public un dossier de consultation accompagné d'un registre destiné à recueillir toutes les observations du public au service Aménagement de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, 7, rue Béranger 79200 PARTHENAY / 05 49 94 90 13
La concertation se déroulera tout au long de la phase d'élaboration du projet de révision allégée.
Au terme de cette phase, un bilan de la concertation sera tiré et un projet de révision sera arrêté pour être soumis à l'examen conjoint de l'État, de la commune et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme
Le projet de révision allégée ainsi que le procès-verbal de réunion d'examen conjoint seront ensuite joints au dossier soumis à enquête publique.
Partager cette page
Partager 0
Tweeter
Nous Contacter
Mairie de Châtillon sur Thouet
1, Boulevard du Thouet
79200 CHÂTILLON SUR THOUET
Courriel
05 49 95 07 84
Taper ici pour rechercher
16:51
10/04/2019

ANNEXE 4 – Mise à disposition du dossier intermédiaire sur le site internet de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine et de la Mairie de Châtillon-sur-Thouet

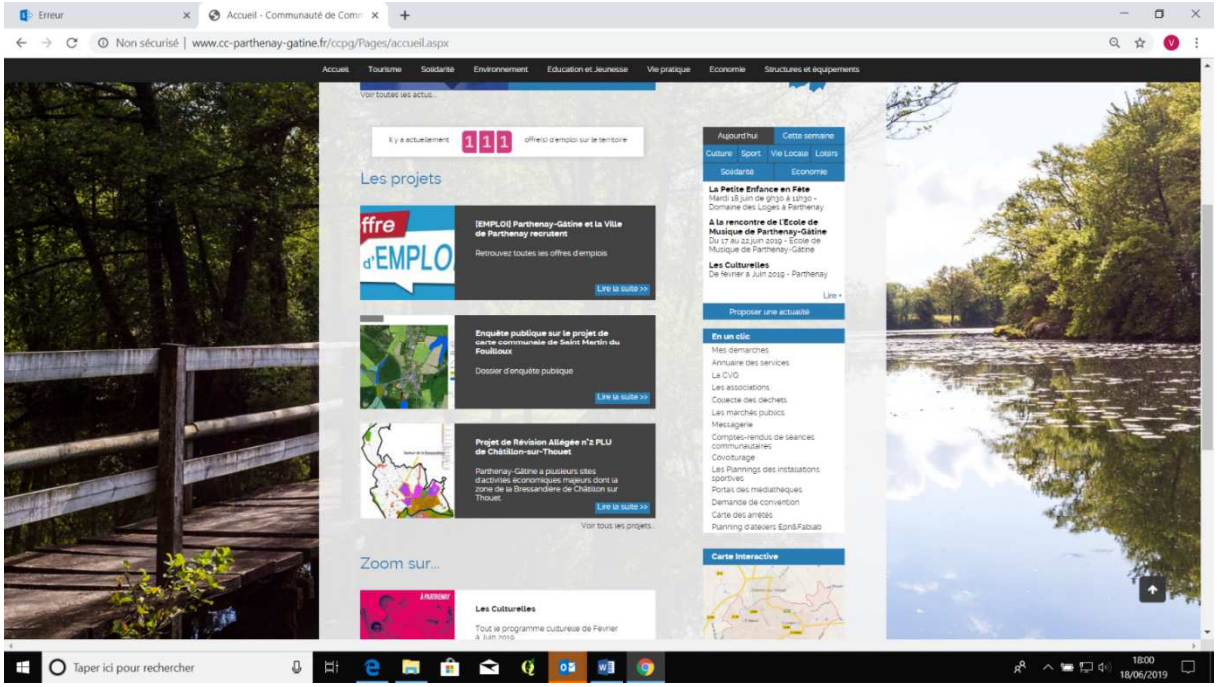

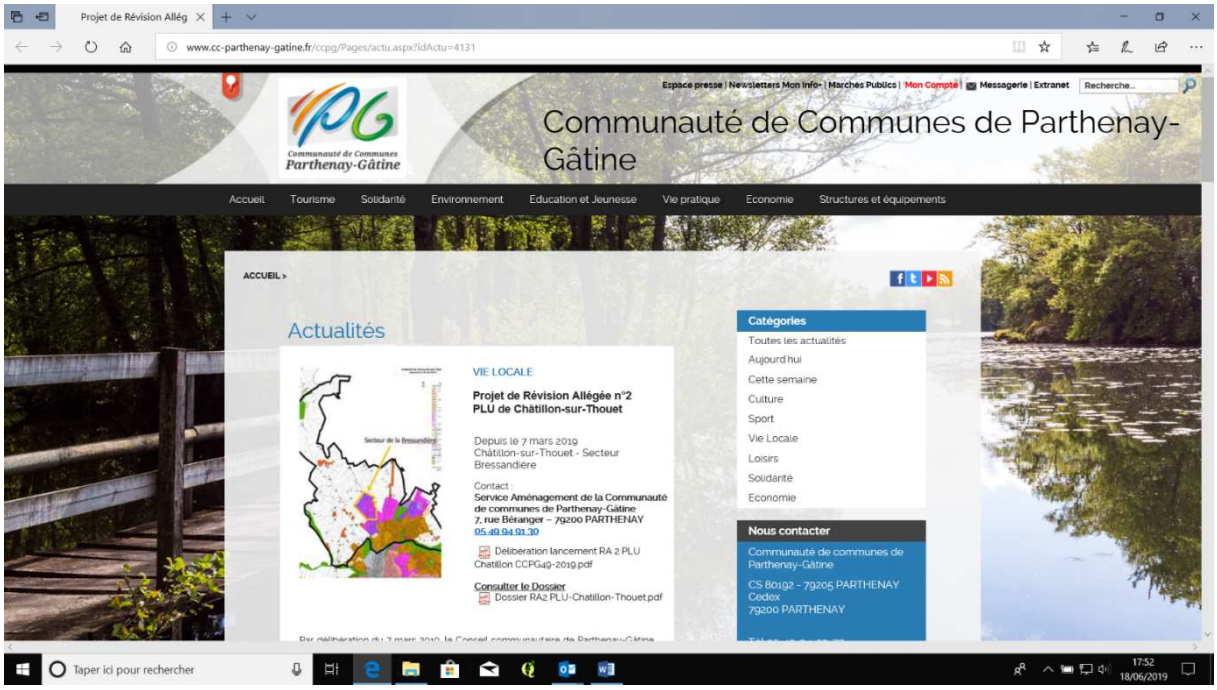
Projet de Révision Allég
www.cc-parthenay-gatine.fr/ccpg/Pages/actu.aspx?idActu=4131
Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine
Accueil
Tourisme
Solidarité
Environnement
Education et Jeunesse
Vie pratique
Economie
Structures et équipements
ACCUEIL >
Actualités
VIE LOCALE
Projet de Révision Allégée n°2 PLU de Châtillon-sur-Thouet
Depuis le 7 mars 2019 Châtillon-sur-Thouet - Secteur Bressandière
Contact :
Service Aménagement de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine
7, rue Béranger – 79200 PARTHENAY
05 49 94 91 30
Délibération lancement RA 2 PLU Chatillon CCPG49-2019.pdf
Consulter le Dossier
Dossier RA2 PLU-Chatillon-Thouet.pdf
Catégories
Toutes les actualités
Aujourd'hui
Cette semaine
Culture
Sport
Vie Locale
Loisirs
Solidarité
Economie
Nous contacter
Communauté de communes de Parthenay-Gâtine
CS 80192 - 79205 PARTHENAY Cedex
79200 PARTHENAY
Taper ici pour rechercher
17:52
18/06/2019

Accueil - Commune de Châtillon
Non sécurisé | www.cc-parthenay-gatine.fr/chatillon2/Pages/accueil.aspx
Commune de Châtillon sur Thouet
Accueil
Solidarité
Environnement
La mairie
Structures et Equipements
Vie Pratique
Economie
ACCUEIL >
A la Une
ESPRIT EN FETE
Le CSC MPT propose une journée festive
FETE DU CENTRE EQUESTRE PONEY-CLUB EPONA !
GALA DE DANSE LE 29 JUIN 2019
Voir toutes les actus...
Aujourd'hui
Cette semaine
Culture
Sport
Vie Locale
Loisirs
Solidarité
Economie
LES HIRONDELLES FONT LE PRINTEMPS !
printemps et été - sous les toits
Journée défense citoyenne
Restructuration et Extension du site sportif
Les projets
Projet de Révision Allégée n°2 PLU de Châtillon-sur-Thouet
Parthenay-Gâtine a plusieurs sites d'activités économiques majeurs dont la zone de la Bressandière de Châtillon sur Thouet.
Lire la suite >>
En un clic
Mes démarches
Pharmacie de garde
Numéros d'urgences
Inscription sur les listes électorales
Horaires mairie
Carte Interactive
Taper ici pour rechercher
17:54
18/06/2019

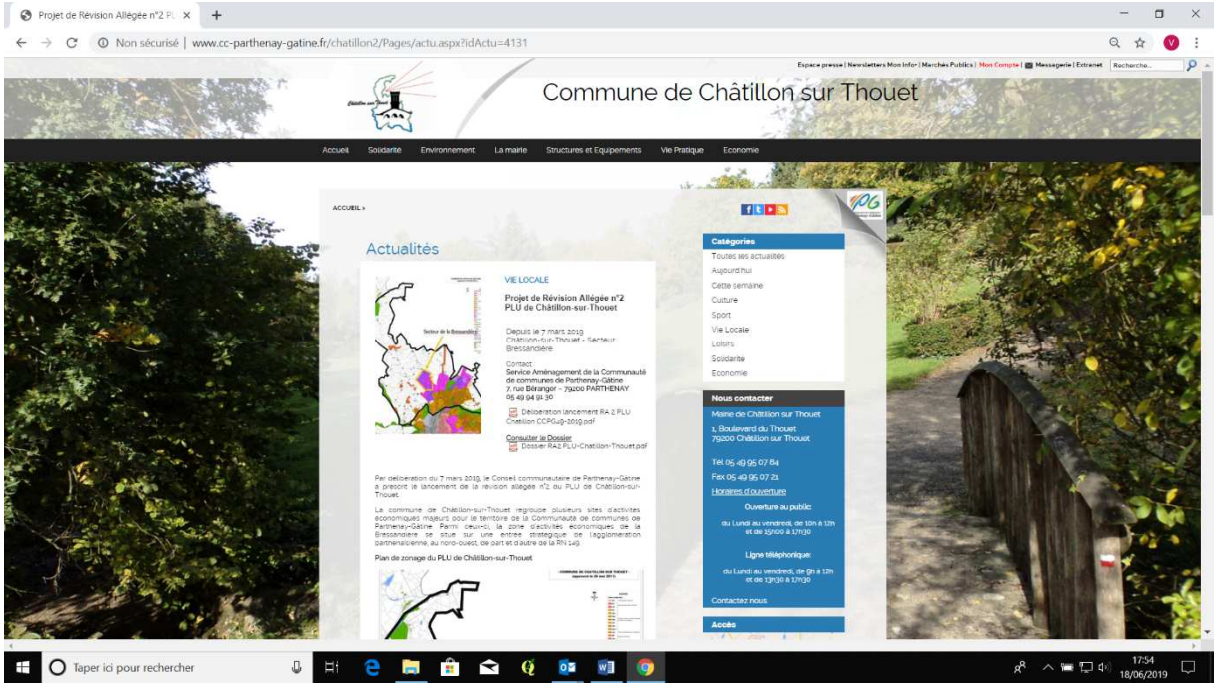
Projet de Révision Allégée n°2 P
Non sécurisé | www.cc-parthenay-gatine.fr/chatillon2/Pages/actu.aspx?idActu=4131
Commune de Châtillon sur Thouet
Accueil
Solidarité
Environnement
La mairie
Structures et Equipements
Vie Pratique
Economie
ACCUEIL >
Actualités
VIE LOCALE
Projet de Révision Allégée n°2
PLU de Châtillon-sur-Thouet
Catégories
Toutes les actualités
Aujourd'hui
Cette semaine
Culture
Sport
Vie Locale
Loisirs
Solidarité
Economie
Nous contacter
Mairie de Châtillon sur Thouet
1, Boulevard du Thouet
79200 Châtillon sur Thouet
Tél 05 49 95 07 84
Fax 05 49 95 07 21
Horaires d'ouverture
Ouverture au public
Ligne téléphonique
Contactez nous
Accès
Taper ici pour rechercher
17:54
18/06/2019

Certificat de mise à disposition du public du dossier de Révision Allégée n°2 du PLU de Châtillon-sur-Thouet via les sites internet de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine et de la Mairie de Châtillon-sur-Thouet

Je soussigné, Xavier ARGENTON, Président de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, certifie que le dossier relatif au projet de Révision Allégée n°2 du PLU de Châtillon-sur-Thouet a été mis à disposition du public sur les sites internet de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine et de la Mairie de Châtillon-sur-Thouet du 10/04/2019 au 25/07/2019 inclus.

La présentation du projet (correspondant à la notice de présentation de mars 2019) était accompagnée de la délibération CCPG de lancement de la révision Allégée n°2 du 7 mars 2019 (via un lien de téléchargement).

Cette présentation a été complétée le 18/06/2019 par la possibilité de télécharger via ces sites internet les versions intermédiaires du 11 juin 2019 du rapport de présentation de la révision allégée n°2, du dossier Loi Barnier (étude « entrée de ville »), et des Orientations d'Aménagement du secteur 1AUze La Bressandière, destinés à donner tous les éléments de compréhension du projet à l'ensemble de la population.

A Parthenay, le 26 juillet 2019,

Le Président de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine,

Xavier ARGENTON

ANNEXE 5 – Observations du public inscrites dans le registre de concertation de la Révision Allégée n°2 du PLU de Châtillon-sur-Thouet

Aucune observation n'a été inscrite dans le registre de concertation relatif à la *Révision Allégée du PLU de Châtillon-sur-Thouet n°2 (Secteur Bressandière)* qui se trouvait au Service Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine du 15/03/2019 au 26/07/2019.

ANNEXE 6 – Eléments issus de la modification simplifiée du PLU de Châtillon-sur-Thouet initiée le 28/06/2019

Une modification simplifiée du PLU de Châtillon-sur-Thouet a été initiée le 28/06/2018 sur le secteur de la Bressandière avec pour objet *la création d'un sous-zonage 1AUze au sein de la zone 1AUz afin de permettre la réalisation des projets économiques industriels, de commerces ou de services.*

Cette modification simplifiée du PLU a fait l'objet d'une saisie des Personnes Publiques Associées par courrier datée du 24 juillet 2018.

Elle a ensuite fait l'objet d'une mise à disposition du public d'un dossier et d'un registre destiné à recueillir leurs observations du lundi 1er avril 2019 au vendredi 3 mai inclus à la Mairie de Châtillon-sur-Thouet et au Service Aménagement du Territoire de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.

L'avis informant le public de cette mise à disposition est paru à la rubrique des annonces légales et officielles – Courrier de l'Ouest 79 du 22 mars 2019 :

MEDIALEX
Annonces Légales & Formalités

35, Avenue des Peupliers - 35515 CESSON-SEVIGNE
SAS au capital de 480.000 € - SIREN 353 403 074 RCS RENNES - APE 7312Z

BP 51579 - Téléphone : 02 99 26 42 00 - Télécopie : 0 820 309 009

annonces.legales@medialex.fr https://www.medialex.fr

De la part de : Peggy CLAUDIN
DESTINATAIRE : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARTHENAY GATINE VINCENT TOUCHARD
Date et heure d'envoi : 19/03/2019 16:24:59
Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)
Votre référence :
Numéro d'ordre : 71988834

ATTESTATION DE PARUTION
(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€ , représentée par son Directeur Olivier COLIN , déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC
MODIFICATION SIMPLIFIEE PLU
CHATILLON SUR THOUET

Cette annonce paraîtra dans le(s) journal(aux) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

LE COURRIER DE L'OUEST DEUX SEVRES Le 22/03/2019

Olivier COLIN
Directeur

Cette attestation doit être accompagnée du texte de l'annonce légale que vous nous avez envoyé.

Aucune observation n'a été inscrite dans le registre des observations du public au Service Aménagement du Territoire de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.

Deux observations ont été inscrites dans le registre des observations du public présent à la Mairie de Châtillon-sur-Thouet.

<u>Observation n°1 en date du 25 avril 2019 de M. Bernardeau</u>

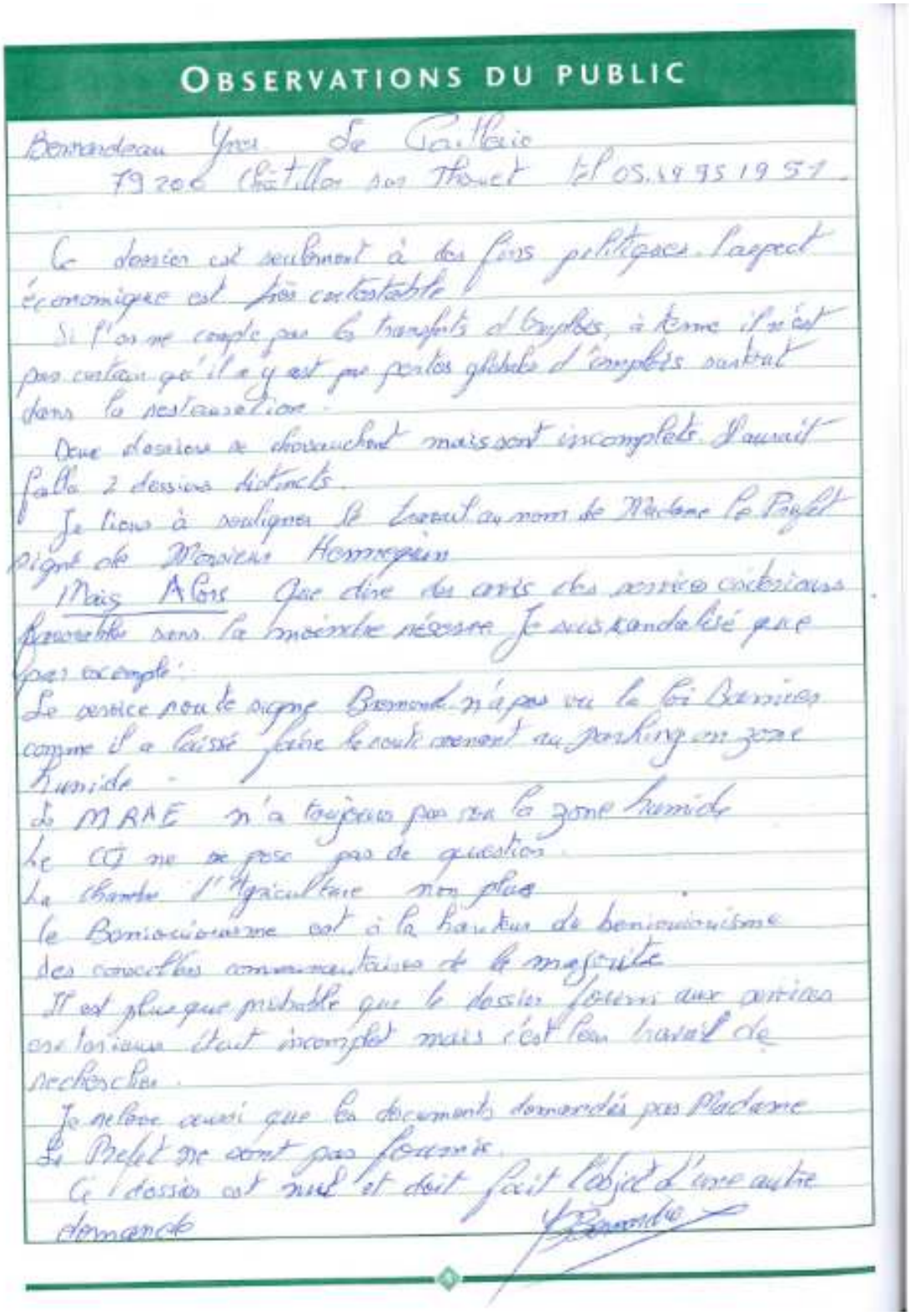

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Bernardeau Yves de Gaillac
79200 Châtillon sur Thouet tél 05.49 95 19 51

Ce dossier est seulement à des fins politiques. l'aspect économique est très contestable !
Si l'on ne compte pas les transfert d'emplois, à terme il n'est pas certain qu'il y ait pas perte globale d'emplois surtout dans la restauration.
Deux dossiers se chevauchent mais sont incomplets. Il aurait fallu 2 dossiers distincts.
Je tiens à souligner le travail au nom de Madame Le Poulet signé de Monsieur Hommeau
Mais Alors que dire des avis des services extérieurs favorables sans la moindre réserve. Je suis scandalisé que pas exemple :
Le service route signe Bernard n'a pas vu la loi Barnier comme il a laissé faire le routeur avement au parking en zone humide.
La MRAE n'a toujours pas vu la zone humide
Le CG ne se pose pas de question
La Chambre d'Agriculture non plus
Le Barnierisme est à la hauteur du barnierisme des conseillers communautaires et la majorité
Il est plus que probable que le dossier fourni aux autres organismes était incomplet mais c'est leur travail de rechercher.
Je relève aussi que les documents demandés par Madame Le Poulet ne sont pas fournis.
Ce dossier est nul et doit fait l'objet d'une autre demande

Page **24** sur **27**

Observation n°2 en date du 26 avril 2019 de M. Bernardeau

Bernardeau Yves PM.

Un autre point doit être soulevé
Le PLU est un reglement qui doit s'appliquer sans distinction, il est opposable au tiers et aux collectivités.
Dans le cas present un permis de construire a été déposé par un tiers le 3 decembre 2018. l'objet de la construction n'est pas compatible avec le PLU.
Alors on veut changer le PLU pour favoriser un particulier ce n'est pas possible.
De plus ce n'est pas un projet d'intérêt général. Bien au contraire, il n'y a aucune raison de fermer les yeux comme beaucoup le font.
Depuis le debat ce dossier est non seulement mauvais mais mal géré. Tant de legereté sur l'administratif n'est pas possible même imaginable.
Par ailleurs j'ai constaté des anomalies sur le financement aussi j'ai demandé un contrôle approfondi de la legalité sur au moins quatre points.
Assez d'argent public gaspillé

Bernardeau

Conformément à la décision du Conseil communautaire du 29 mai 2019, cette modification simplifiée du PLU de Châtillon-sur-Thouet initiée le 28 juin 2018 a été abrogée, son objet repris dans le cadre de la révision allégée n°2 du PLU de Châtillon-sur-Thouet, et les remarques émises dans le cadre de la mise à disposition du public versées dans le dossier de concertation de révision allégée n°2, objet du présent bilan de la concertation.

ANNEXE 7 – Concertation avec des habitants et/ou agriculteurs locaux

Certificat d'organisation d'une réunion d'échange avec des habitants et/ou agriculteurs locaux au sujet des projets concernés par la modification simplifiée du PLU initiée le 28/06/2018 et la révision allégée n°2 du PLU du 07/03/2019

Je soussigné, Xavier ARGENTON, Président de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, certifie que la Communauté de communes a organisé le 7 mars 2019 une réunion d'échanges avec des habitants et/ou agriculteurs locaux au sujet des projets concernés par la modification simplifiée du PLU initiée le 28/06/2018 et la révision allégée n°2 du PLU du 07/03/2019.

Etaient présents :

- MM Bernardeau, Ferjou et Rambaud, habitants et/ou agriculteurs sur la commune de Châtillon-sur-Thouet ;
- M.Dupuis, Président de l'Organisme de Sélection de la race Parthenaise ;
- M.Argenton, Président de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;
- MM Gaillard et Voy, Vice-Présidents de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;
- Les services Economie/Tourisme et Aménagement du Territoire de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

A Parthenay, le 26 juillet 2019,

Le Président de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine,

Xavier ARGENTON